

## PANORAMA DE L'ACTU



*Veille thématique sur l'actualité des familles*  
N°23 - **31 janvier 2017**

---

### **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

#### **L'état du mal-logement en France**

Découvrez ici [le 22<sup>ème</sup> rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre](#). La France est fracturée par la crise du logement. 4 millions de personnes sont sans abri, mal logées ou sans logement personnel. Outre ces situations les plus graves, 12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement. Effort financier excessif, précarité énergétique, risque d'expulsion locative, copropriétés en difficulté, surpeuplement... au total, près de 15 millions de personnes sont touchées. Le 31 janvier 2017, la Fondation interroge les candidats à l'élection présidentielle (François Fillon, Benoît Hamon, Yannick Jadot, Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon).

#### **Economie sociale et solidaire**

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes) a lancé le 24 janvier sa [plateforme "ESS 2017"](#) pour "remettre les entreprises de l'ESS au cœur du débat". L'outil recense les propositions de plusieurs candidats à l'élection présidentielle : François Fillon, Benoît Hamon, Yannick Jadot, Emmanuel Macron... Elles ont trait à l'emploi, à la formation, à la protection sociale... Dans la continuité de son manifeste "pour une économie citoyenne", l'Udes plaide pour une économie "qui conjugue équité, responsabilité, innovation sociale et développement durable". On retrouve dans la plateforme ses propositions sur le soutien à la jeunesse, le développement de l'ESS, le dialogue social.

#### **Intercommunalité**

L'[Assemblée des communautés de France \(AdCF\)](#) interpelle les candidats sur leurs intentions concernant l'intercommunalité. Elle leur demande de se positionner sur l'évolution des ressources des collectivités territoriales - non seulement les dotations de l'Etat, mais aussi les réformes de la fiscalité locale, dont la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation – et pose la question du soutien à l'investissement public local. Evoquant, sans la nommer, les propos de Marine Le Pen, l'AdCF indique que "la suppression des intercommunalités serait d'une absurdité la plus totale". Si "les Français tiennent à cette médiation de proximité que sont la commune et son maire", a déclaré son Président, "ils sont (aussi) conscients que le périmètre pertinent pour la mise en œuvre des grandes politiques publiques que sont les transports, ou les déchets par exemple, c'est le bassin de vie qui se traduit par le périmètre de l'intercommunalité." Revenant sur les fusions de communautés et les évolutions de périmètres qui ont concerné deux communautés sur trois le 1er janvier 2017, Charles-Eric Lemaignan a considéré que "les choses se passent bien la plupart du temps".

## POLITIQUE FAMILIALE



### Tuteurs familiaux

Une enveloppe de 3 millions d'euros a été accordée au développement des services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF), suite à l'annonce du Président de la République à l'AG de l'UNAF, en juin 2016. Le ministère souhaite maintenir les services existants, dans les 88 départements identifiés qui devraient donc bénéficier d'une part de cette enveloppe, et étendre le dispositif sur tout le territoire national. **En février**, la DGCS adressera aux DRJSCS et DDCS les consignes pour la répartition de cette enveloppe, en leur indiquant certains critères (dans un cahier des charges) et la procédure à suivre, afin qu'elles puissent définir les besoins locaux et donner les informations aux opérateurs. **En mars**, les DDCS s'adresseront aux opérateurs, afin qu'ils présentent leur projet (de création ou de développement du service ISTF). **En avril**, les dossiers seront instruits au ministère en fonction des priorités et objectifs fixés dans le cahier des charges national, de la valorisation des bonnes pratiques repérées et des innovations. **En mai**, la DGCS annoncera les projets sélectionnés. L'étape suivante consistera à construire des outils et fiches pour l'évaluation du dispositif. Les crédits seront délégués par région.

La concertation entre les UDAF de la région, membres de l'URAF, peut **dès à présent** s'engager pour mutualiser l'activité, s'entendre sur les actions de proximité (pour que les permanences décentralisées permettent de limiter les déplacements des familles), transférer les compétences et bonnes pratiques.

Un site national pour le grand public et un sharepoint pour les professionnels seront par ailleurs développés par la DGCS.

### Stratégie nationale de la parentalité et observatoire de la famille

La DGCS réunit ce semestre ses partenaires associatifs, dont l'UNAF, en groupes de travail en vue de définir une nouvelle stratégie nationale de la parentalité. Des orientations prioritaires ont d'ores et déjà été établies. La concertation devrait aboutir en juillet, ce qui permettra de présenter cette stratégie aux nouveaux élus de la nation dès leur prise de fonction. La DGCS a informé les UDAF présentes le 17 janvier 2017 à l'UNAF lors de la rencontre nationale des référents des observatoires de la famille sur les pistes retenues et sur le calendrier de travail.

La fonction d'observation des besoins des familles, réalisée par les Observatoires avec l'appui de la CNAF, apparaît comme essentielle. L'enquête nationale *Parents d'enfants de 6 à 12 ans*, réalisée en 2016 auprès de 25 000 familles, peut dès à présent présenter ses premières conclusions. Toutes les UDAF peuvent en 2017 s'engager dans la nouvelle enquête qui portera sur *Familles nombreuses (de trois enfants et plus)*. Elles ont jusqu'au 13 février 2017 pour établir leur convention avec l'UNAF. L'enquête 2017 sera réalisée en ligne tout au long du mois de mars. Un courriel, avec un lien sur le questionnaire, sera adressé à un panel de 6000 familles allocataires CAF par département intéressé (sur la base d'un fichier mis à jour au 15 février). Les premières données pourraient dès lors être disponibles avant l'été.

*On peut noter avec satisfaction que le ministère vient de confirmer que la reconnaissance en tant que familles nombreuses concernait également les familles séparées et recomposées dès lors que l'exercice de l'autorité parentale peut être démontrée. Des instructions en ce sens sont adressées à la SNCF.*

## **Gipa : l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire entre en service**

Les pensions alimentaires représentent 18% des ressources des familles monoparentales (trois millions d'enfants et une famille française sur cinq, avec à sa tête une femme dans 85% des cas). Or, entre 30 et 40% de ces pensions restent partiellement ou totalement impayées, ce qui contribue au fait qu'un tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Aujourd'hui, pas moins de 740.000 familles monoparentales perçoivent l'ASF. La garantie contre les impayés de pension alimentaire (Gipa), généralisée le 1<sup>er</sup> avril 2016 sur tout le territoire national, répond aux attentes de ces familles. L'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire a été lancée le 20 janvier 2017. L'Aripa est une structure autonome (bien que sans personnalité juridique distincte), mais "adossée à la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), en lien avec la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)". Elle s'appuie sur un réseau de 22 CAF pivots, déjà en charge de la gestion de l'ASF (allocation de soutien familial, une des composantes de la Gipa) et du recouvrement des impayés de pensions alimentaires, ainsi que sur la caisse de MSA de Sud-Champagne. L'Aripa compte environ 300 agents spécialisés dans le recouvrement des impayés de pension alimentaire.

Le site internet de l'Aripa, commun à la Cnaf et à la MSA, propose une série de services : une information permettant d'engager des démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires et de bénéficier de l'aide au recouvrement par l'agence (sur 24 mois au lieu de six auparavant). Il propose aussi un outil d'estimation du montant minimal de la pension alimentaire dans le cadre d'un accord amiable, une intermédiation financière de l'agence - sur décision du juge - en cas de violences ou de menaces exercées par le débiteur de la pension alimentaire à l'encontre du parent créancier ou de leur(s) enfant(s), ainsi que des informations sur les droits et démarches en cas de séparation, notamment sur les dispositifs de soutien à la parentalité. Le lancement de l'Aripa s'accompagne aussi de la mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée, avec un numéro d'appel national (0821 22 22 22)

## **LOGEMENT**



### **Les retraités en HLM**

La Caisse des Dépôts vient de publier une [étude sur "Les retraités en HLM"](#). La connaissance du profil des locataires âgés est un enjeu clé, alors qu'un tiers des locataires HLM a plus de 60 ans. 13% des retraités vivent en HLM, six retraités sur dix sont des personnes seules et quatre sur dix sont des femmes seules. Les trois quarts d'entre eux sont d'anciens employés ou ouvriers. Le parc social abrite aussi une proportion élevée de retraités n'ayant jamais travaillé (hommes et femmes au foyer, personnes en situation d'invalidité ou de handicap...). Environ 40% des retraités vivant en logement social déclarent présenter un handicap ou une gêne au quotidien. Les retraités en HLM consacrent, en moyenne, 30% de leurs revenus à leur logement. 41% des retraités en HLM perçoivent des aides au logement. La surface moyenne de leur logement est de 67 m<sup>2</sup>. 12% des retraités en HLM disposent d'un logement de qualité médiocre (présentant au moins trois défauts).

### **Le droit à l'information**

L'[arrêté du 10 janvier 2017](#) impose aux professionnels intervenant dans une transaction immobilière de nouvelles règles d'affichage des prix et d'information des consommateurs à partir du 1er avril 2017.

## Loi ALUR : état des lieux

Un rapport d'information parlementaire s'est intéressé aux titres I et II de la loi ALUR, intitulés respectivement "Favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable" et "Lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées".

On y lit que "malgré la fermeté affichée par certaines communes[...], force est de constater que ces dispositions sont pour l'instant difficilement applicables". Le rapport estime également que "l'encadrement des loyers, sauf à Paris et à Lille, et la garantie universelle des loyers n'ont pas été appliqués selon la volonté du législateur". La restriction géographique est "contraire à la loi". Les rapporteurs "s'inquiètent du manque de lisibilité créé pour les investisseurs", avec la perspective de voir l'encadrement des loyers "évoluer au gré des échéances électorales locales et des changements de municipalités". Le déploiement des observatoires locaux des loyers est en revanche un succès.

La garantie universelle des loyers (GUL) n'a jamais été mise en œuvre. Elle a été "abandonnée par le gouvernement faute de financement, sans modification de la loi ni débat parlementaire" et remplacée par le dispositif Visale de caution locative, aux ambitions beaucoup plus réduites. Les rapporteurs se montrent très critiques sur Visale, dont le premier bilan est jugé "très décevant", avec seulement 7.681 contrats cautionnés au 30 novembre 2016. Les rapporteurs constatent par contre que les outils prévus dans le titre II sont aujourd'hui en place et fonctionnent : ouverture du registre national d'immatriculation des copropriétés, mise en œuvre des dispositions visant à faciliter la réalisation de travaux, élaboration du contrat type de syndic, ouverture des comptes séparés... Ils se félicitent également du cadre légal donné par la loi à l'habitat participatif, qui devrait désormais pouvoir se développer (même s'il reste encore très marginal).

Le bilan est également nuancé sur la lutte contre l'habitat indigne. Si les nouveaux outils ("permis de louer", renforcement des sanctions contre les marchands de sommeil) sont opérationnels, aucun EPCI n'a encore créé de service intercommunal d'hygiène et de santé (SIHS). Le nouveau système d'information des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) est en place mais il entraîne une charge de travail supplémentaire conséquente que la plupart des Ccapex n'ont pas les moyens d'assumer" (exemple, la Ccapex de Paris dispose de trois agents pour 9.000 signalements par an). Les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) doivent être élaborés au plus tard pour le 26 mars 2017.

## Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Le CRHH a installé le 19 janvier 2017 à Metz sa *Commission spécialisée Amélioration de l'habitat* en présence de notre représentante familiale URAF Grand Est, Mme Chantale Richet. La commission fait le constat des situations de vulnérabilité des ménages dans l'ensemble du parc privé et social) avec un enjeu particulier sur les copropriétés et la nécessité d'une adaptation au vieillissement de la population. Le Grand Est est la région la plus touchée par la vulnérabilité énergétique liée au logement (un ménage sur quatre est concerné !). La situation est particulièrement sensible dans les Vosges et dans la Meuse (un ménage sur trois) ainsi que dans les Ardennes.

La rénovation énergétique est donc une priorité. La rénovation des copropriétés fragiles est une priorité pour les années à venir. 6 400 logements devraient être rénovés en 2017. Le parc public est également concerné : 145 000 logements y sont considérés comme énergivores. La commission souhaite amplifier et suivre la dynamique de rénovation énergétique en facilitant l'accès au financement, en s'appuyant sur des territoires moteurs pour enclencher la dynamique, en engageant des partenariats avec les banques pour agir sur le reste à charge. L'observatoire régional des coûts de la rénovation sera mis en place à la suite de l'expérimentation menée en Lorraine avec l'appui du CERC et du bureau d'étude Nomadéis.

Un ménage sur deux en situation de vulnérabilité énergétique vit dans un logement bâti avant 1948. La Région s'appuiera sur des retours d'expériences telles que le programme alsacien « Je rénove BBC ». Un guide pour les professionnels est réalisé en Champagne-Ardenne (à paraître en 2017).

## Aide à la rénovation thermique en région Grand Est en 2017


Grand-  
Est

- **300 €** de subvention pour la rénovation énergétique (appareils de chauffage au bois) dont le coût est de **500 €** (le solde restant étant à votre charge)

### Primes complémentaires pour certaines communes

- Plan "Je rénove **BBC**" : jusqu'à **3.000 €** pour la maîtrise d'oeuvre et **10.000 €** pour les travaux d'isolation et d'étanchéité à l'air

## Les priorités d'Action logement

**ActionLogement** , organisme collecteur des cotisations logement, a lancé le 25 janvier 2017 une grande campagne nationale de communication pour le logement des salariés. L'organisme, qui gère un patrimoine de 948.000 logements, prévoit de doubler sa production en cinq ans et d'acquérir, sur cette même période, 100.000 logements intermédiaires dans les zones tendues. Action Logement conservera la gestion locative de ces biens, mais le patrimoine amorti sera transféré en pleine propriété aux régimes de retraite Agirc-Arrco.

En se recentrant sur le logement social et le logement intermédiaire, *Action Logement* se désengage de certaines activités relevant du secteur concurrentiel, comme l'administration de biens ou la promotion privée. L'organisme ambitionne de signer d'ici l'été plus de cent conventions partenariales avec les collectivités (communes, EPCI, départements et régions). Action Logement.

[Lisez ici sa Lettre d'information](#) (janvier 2017).

Retrouvez [tous les chiffres-clés du logement dans la région en cliquant ici](#).

## Jurisprudence DALO

Dans un arrêt du 9 décembre 2016, le Conseil d'Etat valide le passage préalable d'un bénéficiaire du droit au logement opposable (Dalo) par l'hébergement. Saisis d'une demande de logement, la commission de médiation et le juge administratif peuvent prévoir une mesure d'hébergement s'ils estiment qu'elle est mieux adaptée à la situation de l'intéressé ou que, dans l'attente de l'attribution d'un logement, il soit pourvu à son accueil temporaire dans une structure d'hébergement, un établissement ou logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale. Une telle mesure temporaire peut être décidée en raison de la situation particulièrement précaire du demandeur de logement, notamment lorsque celui-ci n'est pas hébergé ou réside dans un logement dont les caractéristiques justifient la saisine de la commission de médiation sans délai.

## Observatoire des loyers

L'Anil (Association nationale pour l'information sur le logement) et la Fnau (Fédération nationale des agences d'urbanisme) publient une première synthèse sur les résultats des observatoires locaux des loyers. Ce travail - intitulé "[Territoires et loyers : premières analyses thématiques](#)" - s'appuie sur les résultats 2015 de seize observatoires locaux les plus avancés dans leurs travaux (sur plus d'une quarantaine de structures à ce jour).

Il aborde trois thématiques concernant le parc locatif privé : le prix des studios et leur adéquation aux besoins des étudiants, l'offre et les loyers des appartements construits après 2005 et, enfin, la place dans les marchés locaux et le prix du parc de la période 1946-1970.

## SANTE



### L'UNAASS est créée

L'Union nationale des associations agréées des usagers du système de santé a été créée par [décret du 26 janvier 2017](#) (JO du 28). Elle est dotée de délégations territoriales dénommées URAASS. L'UNAASS est financée essentiellement par le Fonds national pour la démocratie sanitaire et les URAASS sont financées selon une clé de répartition tenant compte notamment du nombre d'habitants et d'indicateurs de santé publique.

L'UNAASS et les URAASS, composées des associations d'usagers agréées santé, contribuent à l'information au grand public, à l'organisation de débats publics, à la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le champ de la santé, ainsi qu'aux actions d'observation et de recherche dans les matières sanitaires, économiques et sociales et relatives aux droits des usagers et à la démocratie sanitaire. L'UNAASS et les URAASS contribuent au déploiement des actions de formation de base pour les représentants des associations d'usagers. L'UNAASS et les URAASS peuvent proposer des représentants des usagers du système de santé, rendre des avis aux pouvoirs publics, élaborer des propositions sur les questions relatives au système de santé. L'UNAASS peut agir en justice pour défendre les intérêts matériels et moraux des usagers de la santé.

### Discriminations dans le champ de la santé : comprendre, prévenir, agir pour plus d'égalité

Migrations Santé Alsace et l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville ont organisé le colloque « **Discriminations dans le champ de la santé : comprendre, prévenir, agir pour plus d'égalité** » le **vendredi 20 janvier 2017 à l'INET à Strasbourg**. Ce colloque s'adressait à tout-e-s professionnel-le-s et responsables institutionnel-le-s de la santé, du social et du médico-social, plus particulièrement celles et ceux travaillant en Alsace.

L'organisation a été pilotée par Migrations Santé Alsace et l'ORIV et s'appuyait sur un groupe de travail composé de la Ville de Strasbourg, du Conseil Départemental 67, des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, de l'Hôpital et de l'IFSI d'Haguenau, de l'ESTES, de Médecins du Monde, du SSIAD Vivre chez moi, et de la Maison de santé du Neuhof. Ce colloque a été un grand succès et a attiré près de 180 participant-e-s. Des actes seront prochainement disponibles (juin 2017).

Voir :

- le [programme](#)
- la [présentation des intervenant\\_e\\_s](#) en plénière
- le [détail des ateliers](#)
- la [bibliographie détaillée](#)

Pour voir les actions de Migrations Santé Alsace sur discriminations et santé, cliquez [ici](#).

### Une ordonnance pour faciliter les groupements de coopération sanitaire

A ne pas confondre avec les Groupements hospitaliers de territoire (GHT), ce sont les Groupements de Coopération Sanitaire (GCS). Ces derniers, modifiés par l'[ordonnance du 12 janvier 2017](#), réunissent des établissements de santé publics ou privés, des établissements médico-sociaux et des professionnels de santé libéraux (médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes). Constitués en personne morale, ils ont pour objet de faciliter, d'améliorer ou de développer l'activité de leurs membres. L'ordonnance définit ou précise notamment les modalités de rémunération des professionnels libéraux et de mise à disposition de droit des agents publics.

## JEUNESSE

### Installation du Conseil d'orientation des politiques jeunesse

Le Premier ministre Bernard Cazeneuve a installé le 26 janvier 2017 le [Conseil d'orientation des politiques Jeunesse](#) (COJ). Il remplace le Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse, le Conseil national de la jeunesse et le Conseil national des missions locales. Le COJ réunit près de 80 membres désignés au sein de huit collèges – Etat ; collectivités territoriales ; jeunes et organisations de jeunesse ; associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ; insertion des jeunes ; partenaires sociaux; membres associés (dont l'UNAF) ; personnalités qualifiées. Alors que les régions sont désignées chefs de file des politiques jeunesse, l'Etat, par la voix du délégué interministériel à la jeunesse, indique son objectif de décloisonnement des actions en direction de la jeunesse.

Les jeunes, et particulièrement ceux qui ne trouvent pas d'appui dans leur entourage proche, sont les premières "victimes de la complexité", du fait des "effets de seuils" - "au moins 238 dans la législation française" - et parce qu'ils sont pour la première fois en contact avec l'administration, analyse Célia Vérot, maître des requêtes au Conseil d'Etat, co-auteur d'un rapport sur la simplification des dispositifs d'aide aux jeunes qui sera prochainement rendu public. [Bernard Cazeneuve installe le Conseil d'orientation des politiques Jeunesse](#)

### Les jeunes ni étudiants, ni employés, ni stagiaires

France Stratégie et la DARES ont présenté le 24 janvier 2017 [un rapport sur les jeunes qu'un acronyme anglais désigne comme NEET \(ni étudiants, ni employés, ni stagiaires\)](#). Malgré la création de nombreux dispositifs ciblés (contrats aidés, programmes d'accompagnement et de formation de plus en plus individualisés : Civis, ANI Jeunes de 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi, écoles de la 2e chance, garantie jeunes...), quantité de jeunes passent à travers les mailles du filet et n'ont recours à aucune offre d'insertion sociale et professionnelle. Le non-recours "repose sur des ressorts multiples", souligne l'étude : "la non-connaissance (l'offre n'est pas connue), la non-demande (l'offre est connue mais n'est pas demandée), la non-proposition (l'offre n'est pas proposée ou n'est pas activée par l'intermédiaire social) et enfin la non-réception (l'offre est demandée mais n'est pas reçue)." Parmi ces jeunes qui ne font pas valoir leurs droits, certains ne se sentent pas concernés : "Ils ignorent ou se passent des prestations et des services auxquels ils pourraient prétendre." La notion de "droits sociaux" parle peu aux jeunes, qui peuvent se décourager face à certaines démarches. Le rapport note également "un manque d'information sur les missions locales". Celles-ci "ne sont pas citées par les acteurs scolaires, elles n'ont pas de communication à destination du grand public, leur existence demeure ignorée d'une partie des jeunes ou leur offre de services est méconnue".

### Lutte contre les discriminations

Dans une circulaire, la ministre de la fonction publique invite les employeurs des trois versants à définir et mettre en œuvre des plans "en faveur de la diversité et de la prévention des discriminations". L'objectif est de parvenir à "assurer l'égal accès à l'emploi public et, plus largement [à] assurer à chaque agent public un déroulement de carrière exempt de toute discrimination".

Annick Girardin avance plusieurs pistes, comme le renforcement de l'information des jeunes sur les métiers et les carrières, l'accroissement des offres de stages pour les élèves de 3e, l'amélioration de l'information sur les concours, le progrès de la connaissance des processus de recrutement, ou encore la poursuite de la professionnalisation des recrutements.



## Ville Vie Vacances

Les préfets ont reçu la [circulaire 2017 du programme Ville Vie Vacances](#). Les orientations ont peu changé depuis l'année dernière. L'accent devra être davantage mis sur les activités du week-end du mois d'août et la coconstruction de ces activités avec les jeunes eux-mêmes devient incontournable. Le budget est de 7,4 millions d'euros. Les préfets sont invités à cibler "les publics orientés par la protection judiciaire de la jeunesse, la prévention spécialisée, l'aide sociale à l'enfance, l'administration pénitentiaire et le programme de réussite éducative" tout en gardant en tête l'objectif de 50 % de jeunes filles. Les actions financées s'inscrivent toujours dans le cadre des contrats de ville et les exonérations de charges peuvent toujours être octroyées au porteur de projet (EPCI, association, organisme HLM ou société de transport)... Le programme VVV "constitue aujourd'hui l'un des plus importants dispositifs de la politique de la ville", avec plus de 2.961 actions financées en 2016 et portées par plus de 1.900 organismes. Ces actions bénéficient à environ 400.000 jeunes.

## CITOYENNETE



### Les conseils citoyens

Réalisé par la Fédération nationale des centres sociaux avec le soutien du CGET, le [site internet dédié aux Conseils citoyens est sur le web](#). A la fois site d'information grand public et plateforme collaborative pour les Conseillers citoyens, il propose des outils et des ressources et permet de localiser sur une carte les 1514 Conseils citoyens existant à ce jour, avec leur fiche de présentation.

### Loi Egalité et citoyenneté

La [loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté](#) a été publiée au JO du 28 janvier. Parmi les mesures de ce texte : la Réserve citoyenne, le congé associatif non rémunéré ouvert à tous les bénévoles (6 jours max, fractionnable en demi-journées) (art.10), l'élargissement et la diversification du service civique, la création d'un livret citoyen pour les jeunes, la Région chef de file en matière de politique de la jeunesse, l'information de chaque jeune sur ses droits à l'obtention de son statut d'assuré, la refondation du droit à l'accompagnement des jeunes en difficulté, le droit d'accès des bacheliers méritants dans les formations de l'enseignement supérieur ; un meilleur pilotage des attributions de logements sociaux, une offre nouvelle de logements sociaux à bas loyers dans le parc existant et dans les secteurs socialement favorisés, une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux sur tout le territoire ; l'autorisation de légiférer par voie d'ordonnance ; le déploiement de délégués du Gouvernement dans les sites prioritaires, des dispositions relatives à la langue française, un meilleur accès à la fonction publique, des mesures de lutte contre le racisme et les discriminations ; le contrôle de l'instruction à domicile.

Dans sa [décision rendue le 26 janvier 2017](#), le Conseil constitutionnel avait censuré une cinquantaine de mesures du projet de loi Egalité et citoyenneté, dont la possibilité de supprimer la dotation de solidarité urbaine aux communes ne réalisant pas assez de logement social, l'obligation de 20% de bio dans les cantines ou encore plusieurs articles intéressant les associations.





## **SOUTIEN A LA PARENTALITE**

### **La famille aujourd'hui**

Vient de paraître le livre [\*La Famille aujourd'hui. Entre tradition et modernité\*](#), par Sébastien Dupont. Il s'agit d'un ouvrage de synthèse et de discussion, dans lequel l'auteur conjugue les connaissances issues à la fois des sciences humaines et sociales et des pratiques de terrain, et notamment de son expérience de la thérapie familiale. Une présentation du livre est organisée à la Librairie Kléber de Strasbourg le samedi 4 février à 11h30. Elle sera animée par Josiane Bigot, qui est magistrate et présidente de l'association Themis (qui œuvre pour l'accès des enfants au Droit, notamment dans les procédures relatives aux affaires familiales).

### **Lutte contre la radicalisation**

L'appel à projets FIPD 2017 est lancé par chacune des Préfectures de département. L'emploi de ces crédits FIPD permettra la mise en œuvre de mesures retenues dans le cadre du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme décidé par le Gouvernement le 9 mai 2016 ainsi que les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017. Les crédits du FIPD ont vocation à soutenir les actions locales tendant à contribuer à la diminution des faits de délinquance, en priorité les projets innovants à caractère partenarial, menés prioritairement dans les quartiers bénéficiant d'un contrat de ville.

### **Conseil national de protection de l'enfance**

Le [décret du 27 janvier 2017](#) modifie la composition du Conseil national de la protection de l'enfance.

## **DEMOGRAPHIE**

### **Recensement en cours**

L'Insee a présenté le 17 janvier 2017 ses estimations chiffrées traçant le portrait démographique de la France au 1er janvier 2017. Le pays compte 66,9 millions d'habitants. On note une réduction de la fécondité pour la deuxième année consécutive, à 1,93 enfant par femme contre 1,96 en 2015 et 2 en 2014. La [campagne de recensement 2017](#) est en cours. Début janvier, l'Insee mettait en ligne les populations légales des communes (des chiffres qui datent, eux, de 2014). Certains maires regrettent ce décalage dans le temps.

## **EMPLOI**

### **La Région aide l'emploi associatif et les initiatives**

Retrouvez ici en liens les deux nouveaux dispositifs d'aide de la Région Grand Est à destination des associations : <http://www.grandest.fr/emploi-associatif/> et <http://www.grandest.fr/ami-initiatives-territoriales/>

## **L'Etat s'engage à accompagner les régions**

L'Etat devrait transférer une vingtaine d'équivalent temps plein aux régions pour assurer le suivi du dispositif *Nacre* d'accompagnement des chômeurs créateurs d'entreprise, dispositif qui leur a été transféré au 1er janvier 2017 (enveloppe de 22 millions d'euros).

## **LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

### **Accès aux droits**

Débatant le 10 janvier 2017 des politiques en faveur de l'accès aux droits sociaux, les députés ont dressé un constat accablant. Parmi les solutions avancées : une allocation sociale unique "modulable, contrôlable et plafonnable" et le fait de confier aux départements le rôle de chef de file. Ségolène Neuville a mis en avant les avancées du quinquennat et évoqué de nouveaux services en ligne simplifiés.

### **Un guide sur l'accueil social inconditionnel de proximité**

Un "[Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité](#)" vient d'être publié. Elaboré conjointement par le ministère des Affaires sociales et l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass), ce document s'adresse "aux décideurs et aux praticiens du premier accueil". Le premier accueil social inconditionnel de proximité "a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent. Cet accueil adapté peut se traduire soit par une information immédiate, soit par une ouverture immédiate de droits, et/ou encore par une orientation vers un accompagnement social".

## **PERSONNES AGEES**

### **Aide à domicile**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoit notamment que "la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie finance, dans la limite de 50 millions d'euros, un fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile". L'[arrêté du 23 décembre 2016](#) détaille les modalités de fonctionnement de ce fonds.

## **HANDICAP**

### **Maisons départementales des personnes handicapées**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a adressé à l'ensemble des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) un outil d'autodiagnostic. Il s'agit d'un questionnaire en ligne, qui doit leur permettre d'établir leur propre diagnostic. Objectif affiché : aider les MDPH "à dresser un état des lieux de leur fonctionnement, dans l'objectif d'améliorer la qualité de service". Cet autodiagnostic doit être établi avant le 31 mai 2017.

## **Droit de vote**

[La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a rendu public un avis](#) par lequel elle souligne la nécessité de garantir la citoyenneté des personnes vivant avec un handicap intellectuel et psychiques et elle suggère des mesures qui permettraient de construire la citoyenneté de chacun, en rendant les urnes accessibles à tous.

## **FISCALITE**

### **Révision des valeurs locatives**

La révision des valeurs locatives, applicable en 2017, va pénaliser les maisons de retraite et les crèches ainsi que les entreprises du monde rural, selon des simulations effectuées par la Direction générale des finances publiques.

### **Prélèvement à la source**

Tout savoir sur [le prélèvement à la source, ici en ligne](#).

## **CONSOMMATION**



### **Eau du robinet**

2,8 millions de personnes n'ont accès à leur robinet qu'à une eau polluée notamment par des pesticides, des nitrates ou du plomb, selon une [étude de l'UFC-Que Choisir](#) présentée le 26 janvier 2017. Une carte interactive sur le site de l'association permet à chacun de connaître la qualité de l'eau potable qu'il consomme.

## **REFORME TERRITORIALE**

### **Intercommunalités**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce sont au total 62 intercommunalités dans le Grand Est qui ont vu modifier leur périmètre (extension ou retrait) ou leur statut (*fichier détaillé disponible auprès de l'URAF Grand Est*). Pour en savoir plus : [Fiscalité additionnelle \(FA\) ou fiscalité professionnelle unique \(FPU\) ? Quelles sont les conséquences de l'intercommunalité sur la fiscalité des communes ?](#)

### **Les régions veulent désormais avancer par expérimentation**

A l'approche de l'élection présidentielle, les régions de France s'adressent aux candidats pour dire qu'elles ne veulent pas d'un nouvel acte de décentralisation mais la "consolidation" des grandes évolutions de 2016. A présent, elles souhaitent surtout avancer sur le terrain des "expérimentations", que ce soit sur l'ouverture à la concurrence des TER ou l'apprentissage. La mise en œuvre du nouveau programme d'investissements d'avenir - avec 500 millions d'euros à la clé pour les régions - constitue un "chantier urgent"...

## Fracture territoriale

Les 4es rencontres de la mobilité inclusive ont réuni, le 18 janvier 2017 à Paris, des acteurs associatifs de la mobilité solidaire, des élus et spécialistes de la mobilité rurale, des parlementaires et start-up positionnées sur cet enjeu. En amont a été présentée une [enquête réalisée par l'institut Elabe](#). Ses résultats confirment le manque d'accessibilité des Français aux transports et son impact sur l'insertion professionnelle.

## DEVELOPPEMENT DURABLE



### Energies renouvelables

Les Assises européennes de la transition énergétique viennent de se tenir à Bordeaux réunissant 3.000 participants. A l'occasion de cette 18e édition, l'Ademe, qui co-organise l'événement avec la métropole bordelaise et la communauté urbaine de Dunkerque, a rendu publique une [étude sur les énergies renouvelables](#) et un [guide pratique destiné aux collectivités territoriales](#).

### Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Par [une note rendue publique le 16 janvier 2017](#), le ministère de l'Environnement demande aux préfets de région d'informer les obligés de la nécessité d'établir leur Plan climat-air-énergie territorial. De nombreux outils méthodologiques et financiers sont disponibles en ligne sur le [centre de ressources pour les plans climat énergie territoriaux](#). "Il s'agit d'un exercice intégrateur qui doit reposer sur une concertation la plus large possible avec les acteurs [du] territoire pour définir ensemble des objectifs ambitieux mais réalistes".

## TRAVAIL SOCIAL

### Une commission professionnelle consultative

Un décret du 28 décembre 2016 et un [arrêté du 13 janvier 2017](#) mettent en place la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale, chargée de formuler des avis et des propositions sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes professionnels du champ du travail social.

### 10 idées reçues sur les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

L'UNAF, avec l'interfédération (CNAPE - FNAT- UNAPEI), a conçu un outil argumentaire en ligne pour réfuter les préjugés sur la protection juridique des majeurs. L'objectif, avec cet outil graphique et ludique est de défendre le métier de mandataires judiciaires, montrer la dynamique des acteurs associatifs, "tordre le cou" aux idées reçues. Vous pouvez mettre le lien sur votre intranet, votre Internet et le présenter à vos équipes de mandataires. Le kit comprend une vignette en 2 formats et un [lien vers la page html](#)

A très bientôt pour une nouvelle édition !